

**SOMMAIRE DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE  
EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE DANS LA RÉGION  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
2007-2010**

**1. LES SIGNATAIRES DE L'ENTENTE**

- Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)
- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec)
- Le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)
- La Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean (la CRÉ)
- La Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Récif 02)
- La corporation Accès-Travail-Femmes (ATF)
- Le Regroupement Action Jeunesse 02 (RAJ-02)
- Le Réseau investissement femmes (RIF)
- Le Conseil du statut de la femme (CSF)
- Le Conseil régional des partenaires du marché du travail du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRPMT)
- Le ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**2. LE PRÉAMBULE (points saillants)**

**ATTENDU QUE**

- les ententes spécifiques permettent la mise en œuvre de priorités de développement régional;
- le gouvernement du Québec a adopté le 17 décembre 2006 la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et qu'il s'est doté d'un plan d'action triennal 2007-2010;
- ce plan d'action vise à « favoriser la réalisation de projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région... »;
- le marché du travail du Saguenay-Lac-Saint-Jean est confronté à un vieillissement de la main-d'œuvre et que plus de 20 000 postes vacants seront à remplacer dans les prochaines années et que conséquemment la main-d'œuvre féminine constitue un bassin de main-d'œuvre potentiellement intéressant;
- la Conférence régionale des élus a adopté, le 28 juin 2007, son Plan quinquennal de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2007-2012, réaffirmant que l'égalité entre les femmes et les hommes demeure une condition essentielle et incontournable à l'atteinte d'un développement harmonieux au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

- la CRÉ indique dans son plan quinquennal les moyens qu'elle a adoptés pour tenir compte des intérêts et réalités des femmes et des jeunes femmes, et favoriser leur participation à la vie démocratique, selon les principes de l'égalité et de la parité;
- les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean accusent encore un taux d'activité plus bas que l'ensemble des femmes du Québec et que plus particulièrement leur taux d'emploi est inférieur de plus de 10 points à celui de leurs confrères masculins;
- des écarts de revenus importants persistent entre les femmes et les hommes dans la région et que cette situation est plus importante chez les femmes de plus de 45 ans;
- les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont peu présentes dans les domaines d'emploi constituant les créneaux d'excellence régionaux et que cela oblige à mettre en place des moyens d'actions qui tiennent compte des réalités d'intégration au marché du travail différentes pour les femmes et les hommes;

**EN CONSÉQUENCE**, les parties conviennent de ce qui suit :

### **3. LES OBJECTIFS DE L'ENTENTE**

L'entente vise à permettre la mise en œuvre des priorités régionales retenues par la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre de l'élaboration de son plan quinquennal de développement.

Les partenaires signataires de l'entente conviennent de :

#### **Objectif 1 : Viser l'amélioration de la situation économique des femmes au Saguenay–Lac-Saint-Jean par l'augmentation de leur taux d'activité**

- 1.1 Avoir une vue d'ensemble de la réalité socioéconomique des femmes de la région;
- 1.2 Améliorer la qualification de la main-d'œuvre féminine;
- 1.3 Soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin;
- 1.4 Développer et augmenter la place des femmes dans les créneaux d'excellence identifiés par la région, entre autres, en valorisant les métiers non traditionnels;
- 1.5 Favoriser l'accès et l'égalité des chances d'intégration au marché du travail pour les femmes dans un contexte de besoin de diversification de la main-d'œuvre.

#### **Objectif 2 : Soutenir les MRC et les municipalités à la prise en compte du point de vue et de la réalité des femmes**

- 2.1 Organiser et tenir des activités de formation portant sur l'analyse différenciée selon les sexes;

- 2.2 Favoriser les principes de l'analyse différenciée selon les sexes et ses applications auprès des intervenants locaux et régionaux;
- 2.3 Soutenir la création de comités Femmes et MRC;
- 2.4 Développer dans les municipalités et les MRC des moyens adaptés pour les femmes aux prises avec une problématique d'emploi due à l'éloignement géographique.

**Objectif 3: Viser la parité de représentation des femmes dans les lieux consultatifs et décisionnels de la région**

- 3.1 Promouvoir le modèle de la politique régionale d'équité de représentation femmes/hommes adoptée en 2001;
- 3.2 Actualiser et diffuser cette politique comme outil d'équité et d'égalité auprès de l'ensemble des organisations de la région.

#### **4. LES ENGAGEMENTS DES PARTIES**

Dans le respect de leurs mandats et politiques respectives, les parties s'engagent à :

- soutenir les actions visant l'atteinte des objectifs de l'entente par leurs expertises professionnelles;
- désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de gestion, de suivi et d'évaluation;
- recourir aux collectes des données régionales ventilées par sexe, afin de permettre la mise en œuvre de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

#### **5. LA DURÉE DE L'ENTENTE**

La présente entente entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007. Elle aura une durée de trois ans. Elle prend fin le 31 mars 2010 ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévus auront été accomplis.

#### **6. LES COORDONNÉES**

Gisèle Dallaire  
Chargée de projet  
Entente spécifique en matière de Condition féminine  
Récif 02, Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
875, Bourassa Ouest  
Alma (Québec)  
G8B 2G6

Téléphone: (418) 662-6898  
Télécopieur: (418) 480-4030  
courriel : escf@recif02.com